



COMITÉ DE L'AGRICULTURE

SOUS-COMITÉ DE L'ÉLEVAGE

Première session

16-18 mars 2022

Renforcer les capacités et la coordination au niveau national pour gérer les risques liés aux maladies animales et aux zoonoses émergentes dans le cadre de l'approche «Une seule santé»

Résumé

Le présent document souligne l'importance que revêt la biosécurité au niveau des producteurs pour ce qui est de prévenir et de gérer les maladies animales et les zoonoses émergentes dans le cadre de l'approche «Une seule santé». Les lacunes en matière de biosécurité nuisent directement aux producteurs et aux autres parties prenantes des filières animales. Pour garantir un niveau élevé de biosécurité, les producteurs, les acteurs de la chaîne de valeur et les autres parties prenantes doivent être soutenus aux niveaux local et national grâce à des initiatives convenues d'un commun accord qui visent à atténuer les risques, à des politiques favorables et à des capacités techniques. À cette fin, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) mettra au point une approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité en vue d'aider les pays à renforcer graduellement leurs capacités en matière de biosécurité dans les systèmes de production et les chaînes de valeur. Ce document est consacré au soutien que la FAO apporte à l'action menée par ses Membres pour intégrer l'approche «Une seule santé» et la biosécurité dans le secteur de l'élevage, tout en tenant compte des synergies et des avantages liés à l'atténuation des risques pour les productions végétale et animale, l'aquaculture, les forêts, les espèces sauvages et les ressources naturelles, l'objectif étant de renforcer la production et la santé mondiale.

Suite que le Sous-Comité est invité à donner

Le Sous-Comité est invité à recommander au Comité de l'agriculture:

- de recommander à la FAO d'aider ses Membres à renforcer la biosécurité tout au long de la filière de l'élevage en mettant au point une approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité et en fournissant les capacités institutionnelles et techniques correspondantes, qui permettent d'évaluer les risques et de les atténuer de manière graduelle et soient fondées sur des données probantes afin de gérer les risques liés aux maladies animales et aux zoonoses émergentes, notamment la résistance aux antimicrobiens;

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

- d'appeler l'Organisation à aider ses Membres à se doter des capacités qui permettront de mettre en œuvre l'approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité dans plusieurs systèmes de production et secteurs au cours des quatre prochaines années et de rendre régulièrement compte des progrès accomplis;
- d'inviter la FAO à aider les Membres, à leur demande, à examiner et à renforcer les cadres juridiques multisectoriels nationaux qui intéressent leurs programmes de gestion durable des espèces sauvages;
- de recommander à l'Organisation d'aider ses Membres, selon qu'il conviendra, à élaborer ou à renforcer leurs cadres nationaux d'alerte rapide au titre de l'approche «Une seule santé» afin de recueillir et de prendre en compte les informations sur les facteurs de maladie issus des secteurs liés aux animaux d'élevage, aux forêts, aux espèces sauvages et aux ressources naturelles, à l'appui des besoins nationaux et internationaux en matière d'évaluation rapide des risques relatifs aux maladies animales et aux zoonoses.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Keith Sumption

Vétérinaire en chef

Division de la production et de la santé animales (NSA)

Tél.: +39 06 570 53371

I. Introduction

1. Le présent document a pour objet de fournir au Sous-Comité des orientations sur la prise en compte systématique de l'approche «Une seule santé» et de la biosécurité dans le secteur de l'élevage, eu égard aux synergies et aux avantages que présente l'atténuation des risques liés aux maladies animales, aux zoonoses émergentes et à la résistance aux antimicrobiens dans les chaînes de valeur et aux interfaces entre les animaux, les populations humaines et les écosystèmes. Il s'appuie sur le document intitulé *Intégration de l'approche «Une seule santé» dans les activités de la FAO relatives aux zoonoses et à la résistance aux antimicrobiens*¹, élaboré pour la cent trentième session du Comité du Programme. Ce document fait également suite à la recommandation que le Comité des forêts avait adressée à la FAO à sa vingt-cinquième session², à savoir renforcer les actions en faveur de la gestion durable des espèces sauvages tout au long de la chaîne de valeur du gibier et de l'adoption de mesures visant à réduire plus efficacement le risque de zoonoses, notamment en mettant en œuvre l'approche «Une seule santé» et en intensifiant la collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

2. Ce document présente les actions techniques et stratégiques que la FAO entreprendra pour renforcer les capacités des Membres en matière de gestion des risques liés aux maladies animales et aux zoonoses émergentes dans le cadre de l'approche «Une seule santé». Ces actions permettront de renforcer la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO³, notamment au titre du domaine prioritaire du Programme «Une seule santé» (AP 3): des systèmes sanitaires nationaux et

¹ FAO. 2021. *Intégration de l'approche «Une seule santé» dans les activités de la FAO relatives aux zoonoses et à la résistance aux antimicrobiens* [en ligne]. PC 130/10. [Consulté le 16 décembre 2021]. www.fao.org/3/ne861fr/ne861fr.pdf.

² FAO. 2020. *Rapport de la vingt-cinquième session du Comité des forêts* [en ligne]. COFO/2020/REP. [Consulté le 16 décembre 2021]. www.fao.org/3/ne205fr/ne205fr.pdf.

³ FAO. 2021. *Cadre stratégique de la FAO 2022-2031* [en ligne]. Rome. www.fao.org/3/cb7099fr/cb7099fr.pdf.

internationaux intégrés «Une seule santé», renforcés et performants, sont établis pour les êtres humains, les animaux, les végétaux et l'environnement grâce à une meilleure prévention des infestations d'organismes nuisibles et des maladies, à des systèmes d'alerte rapide plus efficaces et à la gestion améliorée des risques sanitaires nationaux et mondiaux, y compris la résistance aux antimicrobiens.

II. Le défi des maladies animales et des zoonoses transfrontières

3. Compte tenu de la demande croissante d'aliments d'origine animale, le secteur de l'élevage compte parmi ceux qui se développent le plus rapidement, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Il permet aussi de faire vivre plus d'un milliard de personnes, la plupart des éleveurs étant des petits producteurs (souvent des femmes) et des éleveurs pastoraux.

4. Les systèmes d'élevage jouent un rôle considérable dans la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la nutrition et de la santé et contribuent à la réalisation de nombreux objectifs de développement durable. Toutefois, s'ils ne sont pas gérés avec précaution, ils peuvent avoir des effets néfastes et, notamment, accroître les émissions de gaz à effet de serre, participer à la dégradation des écosystèmes et des ressources naturelles, favoriser la résistance aux antimicrobiens et représenter un risque pour la santé humaine du fait des zoonoses et des maladies d'origine alimentaire.

5. La majorité (72 pour cent) des zoonoses émergentes proviennent d'espèces sauvages⁴. La chasse, la cueillette, l'élevage et la consommation d'espèces sauvages sont pratiqués dans de nombreuses régions du monde. Cependant, le suivi des maladies infectieuses et la lutte contre celles-ci chez les espèces sauvages sont limités, voire rares (voir le document d'information portant la cote COAG:LI/2022/INF/6, mis à la disposition des Membres). La déforestation au profit de l'expansion des terres agricoles est susceptible de rapprocher les animaux d'élevage et les êtres humains des espèces sauvages et d'accroître le risque que des agents pathogènes se propagent à partir de celles-ci, puis se multiplient chez les animaux d'élevage.

6. Le développement de l'élevage est constamment menacé par la charge de morbidité des maladies endémiques, émergentes ou transfrontières, notamment les zoonoses et les maladies qui limitent la production. Parmi ces maladies qui mettent les services vétérinaires nationaux à rude épreuve, citons la fièvre aphteuse, la grippe aviaire hautement pathogène, la peste porcine africaine (PPA), qui se propage dans le monde entier, la dermatose nodulaire contagieuse, qui se développe en Asie, la fièvre de la vallée du Rift, qui s'étend de plus en plus, la brucellose et la tuberculose bovine, qui persistent dans les pays à faible revenu, ainsi que la péripneumonie contagieuse des bovins, qui touche de nombreux pays d'Afrique.

7. Les effets de la pandémie de covid-19 ont mis en évidence qu'il fallait s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'apparition, de la propagation et de la persistance des maladies, et se pencher sur les facteurs économiques, sociaux et environnementaux complexes qui sous-tendent la santé animale et la santé publique. Ils ont également souligné qu'il était essentiel de gérer le risque de voir des zoonoses faire leur apparition aux interfaces entre les populations humaines, les animaux et les écosystèmes en renforçant les capacités des pays en matière de préparation, de prévention, de détection et de lutte.

⁴ Jones, K. E., Patel, N. G., Levy, M. A., Storeygard, A., Balk, D., Gittleman, J. L., et Daszak, P. 2008. Global trends in emerging infectious diseases. *Nature* 451: 990-993.

III. Approche «Une seule santé» et biosécurité: une voie commune

8. L'approche «Une seule santé» et la biosécurité se rejoignent pour former une voie commune qui mène à une meilleure gestion des risques de maladie dans les chaînes de valeur animales. L'approche «Une seule santé»⁵ est une approche intégrée et fédératrice qui vise à équilibrer et améliorer la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes de manière durable. Elle tient compte du fait que la santé des êtres humains et celle des animaux domestiques et des animaux sauvages, des végétaux et de l'environnement en général (notamment les écosystèmes) sont intimement liées et interdépendantes. L'approche fait appel à divers secteurs, disciplines et communautés et à différents niveaux de la société, qui œuvrent ainsi de concert à l'amélioration du bien-être et à la lutte contre les menaces qui pèsent sur la santé et les écosystèmes. Parallèlement, elle consiste à combler les besoins collectifs en matière d'eau, d'énergie et d'air propres et d'alimentation saine et nutritive, à prendre des mesures contre le changement climatique et à contribuer aux objectifs de développement durable.

9. Il reste difficile de mettre en œuvre efficacement l'approche, notamment aux niveaux national et infranational. Le défi le plus important réside sans doute dans la ségrégation professionnelle, les écarts en matière de ressources et de main-d'œuvre entre le secteur de la santé et de la production animales et celui de la santé publique, la participation insuffisante des secteurs liés aux ressources naturelles (voir le document d'information portant la cote COAG:LI/2022/INF/6) et l'absence de politiques intersectorielles et de cadres juridiques qui permettent de prendre des décisions fondées sur des données probantes. Pour utiliser les données produites par les différents secteurs à l'appui de la prise de décisions et de l'élaboration de politiques, il faut veiller à la coordination et à la collaboration entre les secteurs et les disciplines.

10. Repenser la production animale selon une vision globale des systèmes agroalimentaires nécessiterait de modifier les politiques de manière à intégrer l'approche «Une seule santé», la biosécurité, la biodiversité, la restauration des écosystèmes et, plus généralement, la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles. La biosécurité, en particulier sur les marchés, est un volet fondamental, mais souvent négligé, de cette approche.

11. Le terme «biosécurité» désigne une approche intégrée de l'analyse et de la gestion des risques pour la santé qui englobe les politiques, la réglementation et les pratiques visant à protéger l'agriculture, l'alimentation et l'environnement des risques biologiques⁶. Grâce à une biosécurité renforcée, les secteurs de l'élevage et des espèces sauvages, ainsi que les services vétérinaires, joueront un rôle prépondérant dans la gestion des risques de maladie chez les animaux et la prévention de la propagation des agents pathogènes zoonotiques chez les humains.

12. Si de nombreux efforts ont été accomplis aux niveaux national, régional et international pour promouvoir les normes et les instruments relatifs à la biosécurité en vue de prévenir l'introduction et la propagation d'agents pathogènes, la transposition des normes internationales dans le domaine de la biosécurité nationale s'accompagne d'importants défis socioéconomiques. Considérées comme «inatteignables», ces normes sont donc difficiles à mettre en œuvre dans de nombreux pays, compte tenu des contraintes technologiques, institutionnelles et financières existantes. Dans nombre de pays, l'adoption même de cadres et de pratiques relatifs à la biosécurité au niveau national demeure faible à tous les niveaux de la filière de l'élevage.

⁵ FAO, OIE et OMS. 2021. *Joint Tripartite (FAO, OIE, WHO) and UNEP Statement Tripartite and UNEP support OHHLEP's definition of "One Health"* [en ligne]. [Consulté le 16 décembre 2021]. www.fao.org/3/cb7869en/cb7869en.pdf.

⁶ FAO. 2003. *Dix-septième session: La Biosecurity dans le contexte de l'alimentation et de l'agriculture* [en ligne]. COAG/2003/9, paragraphe 2. [Consulté le 16 décembre 2021]. www.fao.org/3/y8453f/y8453f.htm.

13. La prise en compte de la biosécurité et de l'approche «Une seule santé» dans le cadre de l'approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité se veut exhaustive et axée sur l'évaluation des risques d'apparition, d'introduction et de propagation de maladies au sein d'une population. Elle consistera également à planifier des interventions sur le terrain, à adopter des politiques favorables et à mettre en place des cadres institutionnels et des directives visant à protéger la santé des animaux, des végétaux, des êtres humains et de l'environnement. L'approche reposera sur une démarche concertée et progressive en matière d'évaluation et de gestion des risques biologiques pour la production et la santé animales, ainsi que sur la fourniture d'outils appropriés, dans le cadre de responsabilités partagées entre le secteur public et le secteur privé. Elle permettra de réduire la charge de morbidité et la résistance aux antimicrobiens, de limiter la propagation transfrontalière des maladies, de renforcer les bénéfices socioéconomiques issus de l'élevage et d'améliorer les résultats obtenus dans le cadre de l'approche «Une seule santé».

14. La FAO possède une expérience approfondie en ce qui concerne la mise au point d'approches progressives de gestion des risques destinées à lutter contre les maladies transfrontières à fort impact (fièvre aphteuse, peste des petits ruminants), les zoonoses endémiques (rage, trypanosomiase animale africaine) et la résistance aux antimicrobiens. Le fait d'élargir cette approche en vue d'assurer la gestion des risques liés à la biosécurité dans les filières animales (notamment celles du porc, de la volaille et des espèces sauvages) devrait permettre aux Membres de renforcer la résilience tout au long des chaînes de valeur, en mettant l'accent sur les besoins des producteurs primaires. La FAO a eu recours à l'approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité aquacole⁷ en adoptant, de manière consensuelle, une approche descendante et ascendante au niveau national pour définir la stratégie et les étapes à suivre dans le domaine de la gestion des risques liés à la biosécurité. Sur la base de cette expérience, les étapes de l'approche de gestion progressive de la biosécurité se fonderont sur des résultats précis, dont les pays pourront se servir pour élaborer une feuille de route ou un plan d'action en la matière.

IV. Renforcer les mesures techniques et stratégiques pour améliorer la biosécurité dans les chaînes de valeur animales

15. Il est proposé qu'un cadre relatif à l'approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité soit élaboré au cours des deux prochaines années, à la suite de consultations avec les parties prenantes aux niveaux mondial et régional. Pendant les deux années à venir, l'approche sera mise en œuvre dans les pays intéressés et concernera diverses chaînes de valeur, notamment celle des espèces sauvages. Le cadre se veut souple et adaptable aux changements qui surviendront dans les systèmes de production et les chaînes de valeur connexes. Par ailleurs, il s'adaptera aussi bien aux objectifs des petits exploitants qu'à ceux des grands producteurs et sera parfaitement aligné sur les instruments internationaux relatifs à la biosécurité et sur les normes sanitaires et phytosanitaires. Une attention particulière sera accordée aux petits producteurs, notamment aux jeunes, aux femmes et aux personnes les plus vulnérables.

16. La mise en œuvre de l'approche de gestion progressive reposera sur des outils et des conseils techniques appropriés et la priorité sera donnée aux domaines suivants:

- Fournir des orientations en matière de biosécurité afin d'améliorer la production et les pratiques sanitaires, grâce à l'adoption et à la transposition à plus grande échelle de méthodes de formation innovantes (fermes-écoles et approches reposant sur l'utilisation de téléphones portables pour la gestion sur le lieu d'exploitation), ainsi que la gestion des risques liés à la commercialisation, et prendre des mesures relatives à la biosécurité à l'intention des prestataires de services et le long des chaînes de commercialisation.

⁷ FAO. 2020. *Report of the Progressive Management Pathway for Improving Aquaculture Biosecurity (PMP/AB): First Technical Working Group Meeting, Rome, 20-22 March 2019* [en ligne]. NFIA/R1322. [Consulté le 16 décembre 2021]. www.fao.org/3/cb0582en/CB0582EN.pdf.

- Élaborer des directives qui s'appliqueront aux échanges entre le secteur public et le secteur privé, au niveau tant national que local, afin de favoriser la mise au point et l'adoption, dans un esprit de concertation, de mesures efficaces en matière de biosécurité au sein des chaînes de valeur de l'élevage et des espèces sauvages. Les directives permettront de réunir les parties prenantes de l'approche «Une seule santé» et de hiérarchiser les solutions réalisables afin que les producteurs, les entreprises de transformation, les commerçants, les transporteurs et les autres acteurs de la filière de l'élevage bénéficient d'incitations suffisantes et adoptent un ensemble de pratiques fondamentales visant à réduire au minimum les risques microbiologiques liés aux animaux et aux produits d'origine animale.
- Mettre au point des instruments ou des programmes relatifs à la biosécurité à l'intention des producteurs (par exemple, les bonnes pratiques d'élevage de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ASEAN]⁸) et former les vétérinaires aux vérifications relatives à la biosécurité, l'objectif étant d'aligner progressivement celles-ci sur les normes régionales et internationales en matière de biosécurité.
- Mettre en œuvre d'autres mesures préventives telles que la vaccination, la traçabilité, la compartimentation entre les troupeaux ou les élevages sains et ceux qui sont infectés⁹, les régimes d'assurance et d'indemnisation, les initiatives visant à certifier les exploitations et les produits afin d'accroître la création de valeur, dans le cadre de partenariats public-privé, ainsi que l'élaboration d'un cadre réglementaire concernant la récolte, l'élevage, le commerce et la consommation sûrs et durables des espèces sauvages.

17. Pour soutenir l'approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité, plusieurs pays concourront au renforcement des capacités en matière d'alerte rapide, de détection et d'intervention grâce aux orientations et aux outils techniques conçus dans le cadre du système de prévention des crises EMPRES Santé animale. La priorité sera accordée à l'amélioration de la surveillance par des sources multiples, à l'intégration des données entre les secteurs et à l'alerte et aux interventions rapides grâce aux activités suivantes:

- Renforcer la surveillance fondée sur l'analyse des risques en améliorant l'application de profilage des marchés¹⁰ de la FAO afin d'élaborer une plateforme consacrée à l'épidémiologie des chaînes de valeur, ce qui permettra d'établir le profil des principaux points de la chaîne de valeur et de visualiser et d'analyser ces données pour recenser les zones sensibles.
- Améliorer la surveillance passive au niveau de la chaîne de valeur pour favoriser la saisie et la communication rapides de données au moyen de technologies numériques et mobiles. Cela permettra de renforcer la collecte et la communication de données syndromiques et d'informations sur les facteurs de risque par les vétérinaires, les auxiliaires de santé animale et les agents communautaires de santé animale en vue de détecter rapidement, de caractériser et d'évaluer les risques aux interfaces entre les animaux et les êtres humains.

⁸ Australian Aid. Non daté. *Enhancing ASEAN competitiveness in the livestock and livestock product industry through ASEAN GAPHP* [en ligne, en anglais]. ASEAN GAHP Policy Brief. [Consulté le 16 décembre 2021]. http://aadcp2.org/wp-content/uploads/Policy-GAHP_AR-with-RP-reply.pdf.

⁹ OIE. Non daté. Code sanitaire pour les animaux terrestres: Application de la compartimentation. *In* Organisation mondiale de la santé animale [en ligne]. Paris https://www.oie.int/fr/ce-que-nous-faisons/normes/codes-et-manuels/acces-en-ligne-au-code-terrestre/?id=169&L=1&htmfile=chapitre_application_compartment.htm.

¹⁰ FAO. 2019. *Characterizing livestock markets for real-time decision-making: the Market Profiling Application* [en ligne]. Rome. [Consulté le 16 décembre 2021]. www.fao.org/3/ca6132en/CA6132EN.pdf.

- Favoriser le partage d'informations entre les secteurs, les évaluations conjointes des risques et les enquêtes sur les flambées épidémiques afin de déterminer la charge que représentent les maladies et de renforcer l'alerte et les interventions rapides, grâce à l'utilisation des outils de l'approche «Une seule santé», à savoir l'outil opérationnel de surveillance et de partage d'informations¹¹ (lancement en 2021), l'outil opérationnel pour l'évaluation conjointe des risques¹² et l'outil pour les enquêtes conjointes sur les flambées épidémiques (en cours d'élaboration).
- Renforcer les interventions d'urgence en mettant en place des centres d'urgence dans les pays afin d'améliorer les capacités de gestion et de coordination des interventions d'urgence multisectorielles face aux menaces qui pèsent sur l'approche «Une seule santé».

V. Renforcer les capacités nationales en matière de mise en œuvre et de suivi de l'approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biodiversité

18. L'approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biodiversité ne sera efficace qu'à condition que les capacités et les compétences professionnelles disponibles au niveau national soient suffisantes pour permettre d'assurer la surveillance, l'alerte rapide, le diagnostic en laboratoire, la coordination institutionnelle et l'élaboration de mesures de biosécurité et de stratégies de lutte contre les maladies. La FAO aidera les Membres à évaluer et à renforcer leurs capacités techniques en matière de gestion des risques grâce aux mécanismes, aux approches et aux outils suivants:

- L'Organisation, en collaboration avec ses partenaires de l'Alliance tripartite (OIE et OMS) ainsi que le PNUE, réalise actuellement une étude exploratoire sur l'approche «Une seule santé» afin d'établir un cadre mondial pour une alerte rapide complète et l'évaluation des risques en temps réel. La FAO œuvrera de concert avec les Membres pour traduire cet instrument en cadres nationaux d'alerte rapide et d'évaluation des risques adaptés au contexte et pour renforcer les capacités en matière de gestion et d'analyse avancées des données, d'évaluation intégrée des risques et d'appui aux interventions fondées sur des données probantes.
- Elle contribuera au renforcement des capacités des régions et des pays en matière de prévention et de gestion des risques de propagation dans le cadre de l'approche «Une seule santé», en évaluant et en renforçant les systèmes nationaux de recherche en laboratoire et de surveillance des maladies animales à l'aide de ses outils d'évaluation de la surveillance¹³ et de cartographie des laboratoires¹⁴. Des capacités de surveillance relevant de l'approche «Une seule santé» seront renforcées de manière ciblée dans plusieurs pays au moyen d'une enquête élaborée pour recenser les activités nationales relatives à la surveillance des espèces sauvages.

¹¹ FAO. 2019. FAO, OIE, and WHO launch a guide for countries on taking a One Health approach to addressing zoonotic diseases. In Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [en ligne]. Rome. [Consulté le 16 décembre 2021]. www.fao.org/ag/againfo/home/en/news_archive/2019_TZG.html.

¹² FAO, OIE et OMS. 2021. Outil opérationnel pour l'évaluation conjointe des risques. Un outil opérationnel issu du Guide tripartite pour la gestion des zoonoses – Adopter une approche multisectorielle «Une seule santé»: Guide tripartite pour la gestion des zoonoses dans les pays [en ligne]. [Consulté le 16 décembre 2021]. www.fao.org/3/cb1520fr/cb1520fr.pdf.

¹³ FAO. 2018. *Evaluation for action: FAO Surveillance Evaluation Tool (SET)* [en ligne]. [Consulté le 16 décembre 2021]. www.fao.org/3/i9143en/I9143EN.pdf.

¹⁴ FAO. 2016. *Strengthening veterinary diagnostic capacities: the FAO laboratory mapping tool* [en ligne]. [Consulté le 16 décembre 2021]. www.fao.org/3/i5439e/i5439e.pdf.

- Les capacités des pays en matière de gestion multisectorielle des situations d'urgence seront renforcées grâce à l'approche progressive de préparation aux situations d'urgence¹⁵. L'outil relatif à cette approche sera fourni aux pays afin qu'ils puissent mener des autoévaluations en vue de déterminer les capacités qui leur font défaut et demander à bénéficier d'une formation sur la gestion des urgences de santé animale.
- Un cadre de renforcement des capacités s'inscrivant dans l'approche «Une seule santé» et axé sur les compétences sera élaboré en vue de soutenir la formation professionnelle continue, à différents niveaux au sein du personnel vétérinaire, mais aussi parmi les gestionnaires des espèces sauvages et des ressources naturelles. En collaboration avec la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse, un nouveau modèle de renforcement des capacités des auxiliaires vétérinaires sera mis à l'essai et permettra aux professionnels concernés d'acquérir des compétences spécifiques, de sorte que les services de santé animale soient de qualité jusqu'au dernier maillon de la chaîne.
- La FAO a créé des centres de formation en ligne¹⁶. En moins d'un an, ces centres ont dispensé 10 formations sur les maladies animales prioritaires, les outils de la FAO, les domaines relatifs à la production animale, la résistance aux antimicrobiens et l'approche «Une seule santé» dans différentes langues, et ont permis de former environ 1 900 personnes. La FAO entend élaborer un système de gestion des formations qui soit porteur de transformation; elle le mettra en place dans certains centres de formation en ligne afin de favoriser l'évaluation de la formation professionnelle continue par les organes directeurs. Il s'agit là d'un outil à même d'encourager les professionnels à prendre des cours pour améliorer leurs capacités en matière de gestion des risques liés à la biosécurité.

VI. Renforcer la coordination mondiale et régionale en matière de gestion des risques

19. La gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité permettra aux pays d'accomplir des progrès en ce qui concerne les normes sanitaires et phytosanitaires internationales dans le cadre de l'approche «Une seule santé». La FAO appuiera l'élaboration de politiques mondiales et régionales, la coordination et la mise en réseau pour la gestion des risques liés à la biosécurité grâce aux cadres de collaboration internationaux. Récemment révisée, la Stratégie 2021-2025 relative au Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières¹⁷ met à nouveau l'accent sur l'approche «Une seule santé» et vise à renforcer les approches multidisciplinaires, les partenariats et les capacités des Membres en matière de lutte contre les maladies animales prioritaires, notamment à assurer l'accès en temps voulu à des vaccins de qualité contre ces maladies.

20. Afin de contribuer à la lutte mondiale contre la peste porcine africaine – une initiative du Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières¹⁸ –, une approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité ciblant le secteur de la petite production porcine et la production porcine de basse-cour sera élaborée et mise en œuvre au cours des trois prochaines années. La stratégie mondiale de la FAO et de l'OIE pour la maîtrise progressive de la grippe aviaire hautement pathogène sera également révisée. L'approche de gestion progressive fera partie intégrante de la lutte contre la grippe aviaire et les autres maladies aviaires.

¹⁵ FAO. 2021. *Progressive pathway for emergency preparedness: A self-assessment tool for countries to develop and improve their animal health emergency management capabilities* [en ligne]. [Consulté le 16 décembre 2021]. www.fao.org/3/cb7324en/cb7324en.pdf.

¹⁶ FAO. Non daté. Centres de formation en ligne. In Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [en ligne]. Rome. [Consulté le 16 décembre 2021]. <https://virtual-learning-center.fao.org/>.

¹⁷ FAO et OIE. 2021. *GF-TADs Strategy for 2021–2025: Enhancing control of transboundary animal diseases for global health* [en ligne]. [Consulté le 16 décembre 2021]. www.fao.org/documents/card/en/c/cb6800en.

¹⁸ FAO et OIE. 2020. *Contrôle mondial de la peste porcine africaine: Une initiative GF-TADs* [en ligne]. [Consulté le 16 décembre 2021]. www.fao.org/3/ca9164fr/ca9164fr.pdf.

21. Le Système mondial d'information sur les maladies animales¹⁹ (EMPRES-i+) de la FAO, qui, récemment mis à niveau, a migré sur une nouvelle plateforme en nuage, permettra de renforcer l'alerte rapide et la lutte contre les maladies animales transfrontières et les zoonoses émergentes. Grâce à son interface sécurisée, les pays pourront avoir accès aux données et ainsi, mener des analyses et des évaluations des risques pour prendre des décisions étayées.

22. Sur la base du succès de l'outil d'aide à la décision en matière d'alerte rapide pour la fièvre de la vallée du Rift²⁰, qui vise à renforcer l'alerte rapide et les actions menées dans le cadre de l'approche «Une seule santé» grâce aux prévisions relatives à cette maladie en Afrique, un outil d'alerte rapide permettant d'anticiper le risque d'introduction de la grippe aviaire hautement pathogène sera élaboré.

¹⁹ FAO. Non daté. EMPRES-i+. In EMPRES-i+ [en ligne]. Rome. [Consulté le 16 décembre 2021]. <https://empres-i.apps.fao.org>.

²⁰ FAO. 2021. *Driving preparedness and anticipatory actions through innovation: A web-based Rift Valley fever early warning decision support tool* [en ligne]. [Consulté le 16 décembre 2021]. www.fao.org/3/cb5875en/cb5875en.pdf.